

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 28 Mars 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 002988

Direction des affaires
culturelles - Demande
de subvention pour
l'activité de médiation
du service des
publics du musée
municipal – appel à
projet « C'est mon
patrimoine »

Affiché le :

Le Mardi 28 Mars 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France impose à toute collectivité propriétaire d'un « Musée de France » la création d'un service des publics ayant pour mission de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Madame le Maire rappelle que depuis 2005, grâce à l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) la ville d'Apt a pu mettre en place dans ses musées, un service des publics dont les activités ne cessent de se développer (ateliers pédagogiques pendant et hors temps scolaire, visites guidées, animations...). Le travail ainsi mené par l'équipe du musée a permis d'élargir le public du musée tant dans sa composition que dans son nombre.

Pour l'année 2023, conformément aux directives du Service des Musées de France, le musée propose la mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et culturelle

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002988-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

permettant l'intervention d'artistes ou d'artisans au musée, afin de développer la connaissance patrimoniale via la pratique artistique dans le cadre d'activités scolaires et extra-scolaires.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce programme au sein du musée municipal, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Appel à projet « C'est mon Patrimoine », pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 3 000 € (trois mille euros).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

CONSIDERE que les activités du service des publics du musée répondent bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

CONFIRME, l'importance du développement, au sein du musée municipal, d'un programme d'éducation artistique et culturelle co-construit entre le service patrimoine et musée, le service animation jeunesse et des artistes professionnels, conformément aux orientations nationales.

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2023.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 3 000 Euros pour la mise en œuvre de ce programme d'éducation artistique et culturelle, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Appel à projet « C'est mon Patrimoine ».

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Célia BARBIER**



**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**